

Déclaration commune des organisations de la société civile et des mouvements sociaux:

Agissons maintenant pour répondre à l'urgence climatique Post Copenhague

21 Feb 2010

Nous, les organisations soussignées, sommes extrêmement préoccupées par l'état actuel des négociations sur le climat. Au lieu de faire bouger le monde dans la direction nécessaire, l'organisation chaotique à Copenhague ainsi que la situation de confusion post Copenhague assombrit les perspectives d'un accord sur le climat mondial.

Nous sommes préoccupés par le fait que les deux documents importants de Copenhague, issus des groupes de travail en vertu de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto (PK) soient supplantés par l'Accord de Copenhague, ce qui est problématique tant en termes de processus et que de contenu.

L'émergence de l'Accord de Copenhague ainsi que les efforts continus pour l'imposer en tant que nouvelle base pour les discussions futures pose un grave problème. Il est évident que les engagements pris en vertu de l'Accord par les pays après Copenhague sont si bas qu'ils mettent le monde sur la voie d'un réchauffement global de 4 degrés Celsius, ce qui provoquerait une catastrophe pour la survie du genre humain et de l'environnement mondial.

Les négociations de la CCNUCC doivent reprendre, avec pour but un accord climatique global fondé sur un modèle différent respectueux de l'environnement, équitable au niveau mondial, et qui promeut les droits des pauvres et des communautés locales.

Nous sommes également extrêmement préoccupés par les tentatives de certaines parties d'endommager le système multilatéral et le processus de négociation d'un accord global sur le changement climatique ou de le remplacer par un système non transparent où seule une minorité a accès à l'information, peut contribuer par leurs idées ou prendre des décisions. Nous déplorons en particulier la création par mandat des Nations Unies d'un petit groupe de dirigeants politiques à Copenhague, et les tentatives incessantes après Copenhague de miner et de marginaliser encore plus le processus multilatéral. Le processus des petits groupes fermés est antidémocratique et illégitime, il exclut un grand nombre de pays et la grande majorité de ceux dont les vies et les revenus sont déjà affectés par le changement climatique et ceux qui seront le moins à même de défendre leurs communautés contre les conséquences toujours plus sérieuses.

La CCNUCC, avec son Protocole de Kyoto et le Plan d'Action de Bali (2007), constitue un régime multilatéral et un plan qui représentent aujourd'hui la meilleure chance d'arriver à un accord sur le type d'action nécessaires au niveau mondial pour affronter la crise climatique. Nous soutenons ses principes d'équité, de responsabilités communes mais différenciées et la reconnaissance de la responsabilité historique. Nous avons besoin que ces principes deviennent opérationnels pour adresser la dette climatique et garantir une justice climatique, ainsi que pour éviter une croissance désastreuse des émissions et pour s'adapter au changement climatique. Les droits des peuples autochtones, des communautés locales et des travailleurs doivent être au centre de la lutte contre le changement climatique

Des progrès ont été accomplis dans les négociations de la CCNUCC mais beaucoup reste encore à faire. Ces discussions doivent être soutenues au lieu d'être sapées. Les rapports des présidents des groupes de travail de ce processus à deux voies (Kyoto et l'action concertée à long terme), ont été adoptés à Copenhague (contrairement à l'Accord de Copenhague) et doivent constituer la base sur laquelle poursuivre les négociations. Avec de la bonne volonté une conclusion pourrait être atteinte en Décembre 2010, qui inclurait un accord sur une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, sur des efforts comparables des Parties à l'Annexe en vertu de la Convention, et sur les cinq thèmes d'une action concertée à long terme (financement, technologie, atténuation, adaptation, vision partagée)

Si l'Accord de Copenhague n'a pas été adopté par la Conférence de Copenhague, c'est en partie car il est issu d'un processus totalement antidémocratique et opaque. Le chaos et la confusion qui se maintiennent quant à son statut sont les symptômes persistants de l'échec d'un procédé exclusif qui ne doit pas être maintenant légitimé par le biais d'une acceptation de facto de l'Accord qui en a résulté... Mais l'Accord doit être d'autant plus rejeté que son contenu est extrêmement problématique, et que son acceptation déboucherait sur un ensemble de problèmes graves :

- L'Accord détruit implicitement le protocole de Kyoto (PK) et supprime la discipline internationale sur les mesures d'atténuation des pays développés. L'Accord remplace le modèle PK sur les mesures d'atténuation (des objectifs contraignants et agrégés adéquats et des objectifs nationaux individuels) par un système d'engagements volontaires et unilatéraux de chaque pays développé, sans qu'il y ai examen de l'adéquation de ces objectifs nationaux, ni des implications de leur niveau agrégé.
- Il est démontré que les engagements qui ont été pris après Copenhague en vertu de l'Accord ne sont susceptibles de réduire les émissions des pays (développés) Annexe I que de 13-19 % en 2020 par rapport aux niveaux de 1990, alors que plus de 40% sont requis. Si on tient compte des failles et des offsets la réduction réelle est de beaucoup inférieure, voire nulle. Selon des études récentes ce résultat met le monde sur la voie d'un cataclysme dû à un réchauffement global de près de 4 degré Celsius. C'est une situation catastrophique, qui doit de tout urgence mettre le monde en état d'extrême alerte
- L'Accord met également de plus lourdes obligations en terme de mesure d'atténuation sur les pays en développement que ce qui est prévu dans le Plan d'action de Bali ou dans la Convention, et cela sans aucune garantie sur le transfert de finance et de technologie (qui correspond à une obligation légale des pays développés) correspondant à ces obligations.
- L'Accord s'oppose également à un grand nombre des positions et de revendications des pays en développement dans les négociations multilatérales. Si l'Accord est accepté, il réduira ou annulera la prise en compte futures des positions des pays en développement dans la CCNUCC.
- Plus précisément, l'Accord nuit aux positions des pays en développement sur le financement au sein de la CCNUCC, tels que la demande de création d'un Fonds Climatique Multilatéral sous l'égide de la Convention et régies par la Conférence des Parties et que le financement fournisse des centaines de milliards de dollars par an, additionnels, non générateurs d'endettement et principalement par financement public.
- L'Accord est en contradiction avec plusieurs des principes (y compris le principe d'équité et de responsabilité commune mais différenciée) et des dispositions de la CCNUCC. (notamment les

articles sur les finances et la technologie ainsi que l'article 4.7). Il modifierait radicalement et de manière défavorable l'équilibre des droits et obligations entre les pays développés et les pays en développement au sein de la CCNUCC.

En tant que organisations de la société civile et mouvements sociaux, nous demandons instamment que des mesures soient prises pour mettre les négociations et les actions sur le climat sur la voie de la justice climatique. Cela impliquerait entre autres mesures, la mise en place immédiate des paliers suivants ;

1. Tous les pays doivent affirmer leur soutien au processus multilatéral dans les négociations sur le climat, à savoir la CCNUCC. Ce processus devra être pleinement soutenu par tous, et aucun pays ne doit l'affaiblir.
2. La CCNUCC doit rapidement convoquer ses deux groupes de travail sur LCA et KP, qui devraient se réunir aussi souvent que possible avant la Conférence des Parties qui se tiendra au Mexique en Décembre. La base des négociations devrait être les rapports des groupes adoptés à Copenhague et les propositions des Parties
3. Le processus à deux voies au sein de la CCNUCC doit être maintenu, avec le groupe PK qui continue à négocier les engagements d'atténuation des Parties visées à l'Annexe I pour une 2e période du protocole de Kyoto, et le groupe LCA qui continue avec ses 5 questions en accord avec le mandat du Plan d'action de Bali.
4. L'esprit de Bali sur les mesures d'atténuation doit être maintenu, soit que les Parties visées à l'Annexe I dans le PK prennent de nouveaux engagements agrégés et individuels contraignants à moyen terme (jusqu'en 2020 ou 2017) pour une 2e période, alors que les USA prennent des engagements comparables dans le cadre de la Convention par une décision ou par un autre instrument; tandis que les pays en développement prendraient des mesures d'atténuation à la mesure du transfert de finance et de technologie et qui seraient mesurables, notifiables et vérifiables
5. Une aide doit être donnée pour des mesures d'adaptation à tous les niveaux, recoupant les différents secteurs économiques et sociaux et les écosystèmes, en renforçant notamment les capacités nationales, en construisant la résilience des systèmes socio-économiques et écologiques, en développant la réduction des risques et en adressant les dommages et les pertes. Les actions doivent être soutenues par des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris le transfert de technologie et des engagements de financement sous forme de dons, prévisibles, à long terme, à une plus grande échelle, adéquats, nouveaux et additionnelles aux engagements des APD;
6. Un financement adéquat doit être organisé, par la création d'un Fonds Global pour le Climat dans la Convention, avec une gouvernance démocratique en vertu de la Conférence des Parties, avec des fonds adéquats pour l'atténuation, l'adaptation et le renforcement des capacités. Les fonds doivent être additionnels et provenir principalement du secteur public ou organisés par le secteur public, et non générateurs d'endettement pour les pays en développement
7. Un mécanisme de technologie efficace doit être mis en place avec les pouvoirs politiques décisionnels et traiter les questions essentielles sur le transfert de technologie, dont la question des DPI et des modèles appropriés de R et D, qui visent à accroître l'accès des pays en

développement à des technologies abordables.

8. Sur la vision partagée, un objectif à long terme, tels que 1,5 ou 2 degrés ou une réduction mondiale des émissions d'ici 2050 doit être défini dans le contexte d'un cadre basé sur l'équité dans les efforts d'atténuation des pays développés et en développement, avec un engagement spécifiques des pays développés à fournir le financement et la technologie aux pays en développement pour permettre la mise en œuvre de leurs efforts.
9. Les Nations Unies doivent donner l'exemple et réaffirmer la primauté et la légitimité de la CCNUCC et du système multilatéral ainsi que le respect des principes d'équité et de non-discrimination, ils doivent aussi s'abstenir de prendre des mesures ou de créer d'autres institutions qui compromettent le précité. Le secrétariat de la CCNUCC doit également agir dans les limites de leur mandat et ne pas promouvoir ou à faciliter quelque accord dont le statut est en dehors de la CCNUCC, il doit aussi agir d'une manière impartiale quand il facilite les négociations. La sélection d'un nouveau Secrétaire exécutif de la CCNUCC doit être basé sur la réaffirmation de la primauté d'un processus multilatéral ouvert et le choix d'une personne engagée de manière ambitieuse pour l'environnement et le principe d'équité.
10. Au centre de tout processus et résultat doit être la reconnaissance de la dette climatique et l'opérationnalisation de la justice climatique et des droits des peuples autochtones, des communautés locales, des agriculteurs et des travailleurs ainsi que les droits de la Terre Mère . Nous nous engageons à intensifier les activités basées sur ces principes et nous appelons la société civile, les mouvements sociaux, les gouvernements et les organisations nationales, régionales et internationales à se joindre à ce mouvement pour un résultat positif cette année.
11. Nous soutenons également les efforts et les opportunités de promouvoir les points et les activités mentionnés ci-dessus et appelons dans cet esprit, à participer en avril à la Conférence de Cochabamba sur les changements climatiques et les droits de la Terre Mère et à une mobilisation globale le 22 avril qui a été déclaré jour des droit le la Terre Mère.

La déclaration ci-dessus est formulée ou adoptée par les soussignés

- 1.
- 2.
- 3.
-
-